

LIGUE REGIONALE DE TIR DU LANGUEDOC - ROUSSILLON

Maison Régionale des Sports - CS 37093 - 1039, rue Georges Méliès - 34967 MONTPELLIER Cedex 02

TEL 04 67 82 16 66 FAX 04 67 82 16 85

E-MAIL contact@lirtir.fr

MATCH POSTAL MARCEL PRIMARD 10 M SAISON 2022/2023

INSCRIPTIONS AVANT LE 04 NOVEMBRE 2022

Engagement : 20 € les 3 tirs

Le bulletin d'inscription doit être exclusivement complété par le club et envoyé à la Ligue de tir (à l'adresse ci-dessus) avec le règlement par chèque uniquement (un seul chèque par club).

Toute inscription sans chèque ne sera pas prise en compte.

Les Présidents de Clubs récupéreront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue, le **Samedi 19 Novembre 2022** à Montpellier, les 3 paquets de cibles avec les feuilles de match.

Participation : Match ouvert à tous les tireurs licenciés en Languedoc Roussillon.

Position debout et sans appui, catégorie unique dans chacune des deux disciplines suivantes : carabine ou pistolet.

Déroulement de la compétition :

Un tir pendant les mois de Novembre, Décembre et Janvier (60 plombs par match)

Seules les feuilles de matchs remplies seront retournées chaque mois à la Ligue

AVANT : le 30 Novembre 2022 pour la première série de tir,

le 31 Décembre 2022 pour la deuxième série de tir,

le 02 Février 2023 pour la troisième série (cachet de la poste faisant foi),

Ou en un seul envoi à l'issue des trois matchs

Première sélection : (qualifiés à l'issue des 3 matchs) :

Participeront les 25 premiers pistoliens et les 12 premiers carabiniers, à l'issue du classement final des trois matchs.

Deuxième sélection : (à l'issue d'un tirage au sort effectué début février 2023).

Participeront 25 pistoliens et 12 carabiniers, exclusion faite des participants de la première finale. Ceux qui n'auront pas envoyé leurs résultats au 02/02/2023 seront exclus du tirage de la 2^{ème} finale.

Date des Finales : le **Dimanche 05 Mars 2023** à Sète

Tant pour les premiers que pour les deuxièmes sélectionnés, les matchs de qualification se dérouleront en ligne, sous le contrôle d'arbitres, sur 40 plombs (2 plombs par cible pour le pistolet, 1 pour la carabine). Comptage au point entier pour les deux disciplines soit 400 points en pistolet comme en carabine.

8 h 30 : Début du match en ligne de 40 plombs concernant les tireurs de la 2^{ème} sélection (participants tirés au sort) pour établir la liste des tireurs de la **petite finale**.

9 h 45 : Début du match en ligne de 40 plombs concernant les tireurs de la 1^{ère} sélection pour établir la liste des tireurs de la **grande finale**.

A l'issue de chacune de ces deux épreuves, les 15 premiers pistoliens et les 8 premiers carabiniers de chaque match participeront à une finale en ligne en one shot éliminatoire. A chaque plomb tiré, le plus mauvais score (au dixième si nécessaire) est éliminé.

Shoot off en cas d'égalité des derniers pour déterminer le sortant.

Attention attirée sur l'annulation de tous les handicaps cumulés sur les années antérieures.

Petite finale à 11h00 : Comme décrit ci-dessus, en un plomb éliminatoire après présentation des qualifiés au public et tir en musique.

Grande finale à 11h30 idem

Remise des prix 12h15

RECOMPENSES et TIRAGES AU SORT :

La totalité des sommes récoltées correspondant aux engagements (déduction faite des frais fixes inhérents à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation) sera reversée comme suit :

- **Finalistes** : voir tableau ci-dessous

TABLEAU DES RECOMPENSES

Classement	GRANDE FINALE		PETITE FINALE	
	Pistolet 1	Carabine 1	Pistolet 2	Carabine 2
1	300€	300€	200€	200€
2	230€	230€	150€	150€
3	150€	150€	120€	120€
4	120€	120€	100€	90€
5	100€	90€	90€	70€
6	90€	60€	80€	50€
7	80€	40€	70€	30€
8	70€	20€	60€	20€
9	60€		50€	
10	50€		45€	
11	40€		40€	
12	35€		35€	
13	30€		30€	
14	25€		25€	
15	20€		20€	

- **Responsables de clubs** : 2 responsables de clubs (parmi tous les clubs ayant renvoyé tous les résultats avant la date limite) recevront chacun un chèque de 175€.
- **Tireurs** : un tirage au sort récompensera les tireurs inscrits au Match Postal et ayant réalisé les 3 matchs, à l'exception des tireurs déjà récompensés dans les finales. Le nombre de lots sera en fonction des sommes restantes à raison de 50€ par lot.

Les paquets de cibles devront être conservés par les clubs qui devront les présenter en cas de contrôle, sous peine d'exclusion du tireur de la finale.

La participation à ce match implique l'acceptation complète du présent règlement.

Montpellier,
Le 18 Octobre 2022

Le Président,
André GLEIZE

